



CONTRIBUTION DU GROUPE **GIRONDE Avenir** AU GRAND DÉBAT NATIONAL



LES 21 PROPOSITIONS DU GROUPE **GIRONDE AVENIR**

EMPLOI & POUVOIR D'ACHAT



- 01** Mettre en place un « stop fiscal » sur les prélèvements obligatoires.
- 02** Autoriser le cumul des revenus d'un travail saisonnier avec celui du RSA.
- 03** Etendre l'opération « *Territoire zéro chômeur de longue durée* » à de nouveaux territoires.
- 04** Instaurer des contreparties, sur la base du volontariat, au versement du RSA.
- 05** Mettre en place un prélèvement à la source pour le recouvrement des pensions alimentaires.

RETRAITÉS



- 06** Indexer le montant des petites pensions de retraite sur l'inflation
- 07** Développer la domotique pour favoriser le maintien à domicile des aînés.
- 08** Favoriser le recrutement d'accueillants familiaux.
- 09** Augmenter le nombre de places disponibles dans les EHPAD, grâce à la mise en place d'un « Plan EHPAD ».

DÉPARTEMENTS



- 10** Donner des moyens supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance (ASE).

- 11** Centraliser la gestion de la politique migratoire au niveau de l'Etat.
- 12** Préserver l'autonomie fiscale des Départements *via* le produit de la taxe sur le foncier bâti.
- 13** Assurer la compensation intégrale des dépenses effectuées par les Départements pour le compte de l'Etat.
- 14** Fusionner les différents mécanismes de péréquation existants.



DÉCENTRALISATION

- 15** Préserver l'autonomie fiscale et la libre administration des collectivités.
- 16** Mettre en place un « pacte national pour la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs ».
- 17** Réformer la fiscalité locale (une collectivité = un impôt).



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 18** Instaurer une « prime mobilité » pour les travailleurs résidant en milieu rural.
- 19** Sauvegarder et moderniser les petites lignes SNCF.
- 20** Veiller à l'accessibilité et tendre vers la gratuité (pour l'utilisateur) des transports en commun.



TRANSITION NUMÉRIQUE

- 21** Déployer le très haut-débit dans les zones rurales et développer la « médiation des usages numériques ».

CONTRIBUTION DU GROUPE **GIRONDE AVENIR**



Dans le cadre du **Grand débat national**, le **Président de la République** a souhaité recueillir les propositions des citoyens, élu(e)s et collectivités. Notre **groupe d'élus d'opposition de la droite et du centre au sein du Département de la Gironde** a tenu à apporter sa contribution à cette démarche et nourrir le débat démocratique et citoyen.

INTRODUCTION : LE CONTEXTE

La crise persistante que traverse notre pays depuis le 17 novembre dernier (acte I du mouvement des « gilets jaunes ») était latente depuis de nombreuses années. Elle révèle au grand jour, à la fois un problème prégnant de pouvoir d'achat, le ras-le-bol fiscal d'une grande partie de nos concitoyens et le **désarroi des habitants des territoires périurbains ou périphériques** qui ressentent un sentiment de relégation sociale et territoriale. La volonté du gouvernement de mettre en place une « taxe carbone », pénalisant *in fine* les personnes à faibles revenus contraintes d'utiliser leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail, a été l'élément déclencheur de cette révolte.

Si **l'ensemble des violences commises, à l'encontre des forces de l'ordre, élus, journalistes, et des dégradations perpétrées doivent être condamnées sans réserve, il convient cependant d'apporter des réponses diligentes et adaptées au mal-être à l'origine de ces manifestations**, mis en évidence dans de nombreuses études d'opinion. Ainsi, d'après le « Baromètre des Territoires 2019 » - « *La France en morceaux* », réalisé par l'Institut Montaigne et Elabe (paru le 19 février 2019), 45% des sondés considèrent que leurs enfants vivront moins

bien qu'eux au même âge. **Un chiffre qui doit nous alarmer sur l'état d'esprit particulièrement pessimiste de nos compatriotes.**

I) DES RÉPONSES POUR AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT

1) La nécessité d'un « stop fiscal »

D'après les statistiques de l'Insee, le pouvoir d'achat n'a cessé de progresser : +1.8 % en 2016 et +1.3 % en 2017. Il devrait encore augmenter de 1 % cette année (1.6 % selon le gouvernement). Pourtant, les sondages montrent une autre réalité : 86 % des Français interrogés le 27 septembre 2018 par Odoxa estiment ainsi que leur pouvoir d'achat s'est dégradé en 2018, et 82% estiment que la tendance se prolongera en 2019. Si le pessimisme règne partout en Europe, les Français optimistes (14%) seraient les moins nombreux des pays de l'Union Européenne (28% en moyenne) selon ce même sondage. **De facto, de nombreux Français sont aujourd'hui confrontés à un réel problème de pouvoir d'achat. Aucune sortie de crise ne pourra donc être durable, sans tenir compte de ce problème et y répondre.**

Selon le dernier rapport de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), publié le 5 décembre 2018, **la France est le pays de l'OCDE où le poids des prélèvements fiscaux est le plus important (46.2% du PIB).** **Un « stop fiscal » sur les prélèvements obligatoires, notamment ceux qui pèsent sur les classes moyennes, est donc nécessaire.** A terme, sans justice fiscale, c'est le consentement à l'impôt qui est menacé.

Cette baisse des impôts doit aller de pair avec une baisse de la dépense publique. Pour cela, **l'Etat doit d'urgence s'engager dans une réforme volontariste de sa politique de dépense.** Si les services publics doivent rester accessibles, pour les citoyens comme pour les habitants de la ruralité, il convient de les adapter aussi à la « révolution numérique ».

2) L'emploi, une bataille à gagner

L'amélioration du pouvoir d'achat des Français passe aussi par une inversion durable de la courbe du chômage. Il s'agit là d'une priorité nationale. C'est pourquoi, toutes les initiatives vertueuses visant à favoriser la création / la reprise d'un emploi doivent être étudiées. Dans chaque bassin de vie, il est important d'analyser les besoins des entreprises afin de proposer des formations adéquates aux personnes en recherche d'emploi.

A ce titre, il convient aussi de **valoriser, auprès de la jeunesse, le recours à l'apprentissage**, filière d'excellence qui garantit bien souvent un emploi au terme de la formation. Ainsi, 69% des jeunes qui sortent d'un Centre de Formation des Apprentis (du niveau CAP à BTS) ont un emploi sept mois après leur sortie. Parmi eux, un peu plus de la moitié obtiennent un CDI (Source : Note d'information du Ministère de l'Education nationale ; mai 2018). Enfin, **il est essentiel d'avoir une action résolue, contre le décrochage scolaire. 60 000 jeunes « NEET » (ni au travail, ni en études, ni en formation), âgés de 16 à 18 ans**, c'est un véritable gâchis pour notre société.

La priorité doit être de faire preuve de créativité dans la lutte contre le chômage. A cet égard, le dispositif **« Territoire zéro chômeur de longue durée »** sur lequel nous reviendrons est exemplaire. **Notre responsabilité d'élus est d'encourager ce type d'expérimentation innovante.**

Ne baissons pas les bras devant la mutation du travail qui est à l'œuvre. Adaptons-nous, accompagnons les nouveaux secteurs prometteurs, l'économie collaborative qui ne doit pas être envisagée comme une simple niche, l'économie solidaire par exemple, qui a créé 100 000 emplois supplémentaires en 2016, réalité qui semble donner raison aux préconisations de RIFKIN, mais certainement pas répondre à cette mutation par une allocation pour solde de tout compte.

3) La « fausse bonne idée » du revenu de base

Face au problème récurrent du chômage de masse, depuis plusieurs décennies, des responsables politiques ont suggéré la mise en place d'un revenu de base (ou d'un revenu universel) qui viendrait se substituer au maquis des aides sociales existantes et assurerait un « filet de sécurité » pour chaque citoyen.

Ainsi, la majorité départementale du Conseil départemental de Gironde a porté, depuis le début de la mandature, un projet d'expérimentation du revenu de base, ouvert aux moins de 25 ans.

Ce projet phare de la mandature de Jean-Luc GLEYZE, dont le dispositif prévoyait d'attribuer un revenu de base sans contrepartie, en termes de recherche d'emplois, d'acceptation d'offre d'emploi ou d'activité, a finalement été retoqué par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 1^{er} février dernier.

Pour ce qui le concerne, le groupe Gironde Avenir a fait le choix de défendre la « valeur travail », en s'opposant à ce projet de revenu de base et en privilégiant des propositions plus crédibles (cf. ci-dessous *« Des propositions pour réinsérer les bénéficiaires du RSA »*).

En effet, **nous ne considérons pas que le travail soit synonyme d'« aliénation » ou d'« asservissement » mais plutôt un facteur d'émancipation, d'épanouissement et de dignité.** La distribution d'une somme d'argent ne règle pas tout.

Si l'on a pu constater, ces vingt dernières années, qu'**il ne suffit pas de partager le temps de travail pour partager l'emploi, il ne suffit pas non plus de pourvoir aux besoins matériels de chacun pour résoudre l'équation de la dignité humaine** et la place du citoyen dans la cité. Il ne suffit pas de rémunérer la situation d'exclusion pour produire de l'inclusion.

La majorité des personnes sans activité ne veulent pas une allocation, mais un emploi. Car celle ou celui qui est privé(e) d'emploi perd davantage qu'un revenu ou un statut social. Elle ou il doit affronter le regard des autres. Le travail reste l'élément essentiel de construction de l'identité et un vecteur d'insertion dans la société. *A fortiori* depuis la distension des liens de solidarité traditionnels, qu'ils soient religieux, géographiques ou familiaux.

Rappelons que **le revenu de base universel est un dispositif jugé « irréaliste » par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et, d'après un sondage Odoxa de novembre 2016, par 67% des Français.** Il a déjà été massivement rejeté par les Français lors de la dernière élection présidentielle puisque le candidat socialiste, Benoît Hamon, n'avait obtenu que 6,35% des suffrages. **Notons d'ailleurs que l'instauration du revenu de base ne figure pas parmi les revendications des gilets jaunes...**

4) Des propositions pour réinsérer les bénéficiaires du RSA

Pour marquer son attachement à cette « valeur travail », le groupe Gironde Avenir a proposé, en séance plénière du Conseil départemental de la Gironde (le 18 décembre 2018), d'autoriser le cumul du RSA, avec les revenus d'un travail saisonnier. Une initiative déjà expérimentée dans d'autres Départements (La Charente-Maritime, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin) mais, hélas, rejetée par la majorité départementale girondine.

D'autres dispositifs ont été mis en place, localement, avec succès, comme l'opération « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Une expérimentation, lancée sur une dizaine de territoires, pour proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi via le financement d'activités utiles à la société.

Les premiers résultats sont très positifs : le chômage de longue durée a été réduit de 30% sur les dix territoires « test » (source : article France Culture, « le pari des « Territoires zéro chômeur de longue durée » fait son chemin », 13/09/18).

Cette expérimentation doit désormais être étendue à d'autres territoires, confrontés à un chômage de masse, comme la commune de Castillon-la-Bataille (où le taux de chômage s'élève à 27% de la population et où un actif sur quatre est allocataire du RSA) et qui souhaitent innover sur cette problématique de l'emploi.

Enfin, **la question de mettre en place des contreparties au versement d'aides sociales ne doit pas constituer un tabou.** Ainsi, le Département du Haut-Rhin expérimente un dispositif où **les bénéficiaires du RSA s'engagent, sur la base du volontariat, à accomplir des travaux au service de la collectivité**, quelques heures par semaine, en échange du

versement de leur allocation. Objectifs : **lutter contre l'isolement, favoriser la réinsertion**, sociale et professionnelle, de ces allocataires. L'Etat doit se montrer ouvert à de nouvelles expérimentations locales, basées sur des dispositifs analogues.

De même, sachant que la philosophie du **revenu universel d'activité que propose d'instaurer le Président de la République, Emmanuel Macron, n'est pas celle du revenu de base**, nous considérons qu'il devrait prévoir, outre la **fusion des minimas sociaux** à laquelle nous souscrivons (l'enjeu étant la **nécessaire simplification au bénéfice des usagers**), une **contrepartie en termes de travail sur la base du volontariat**. Car la priorité de la lutte contre le chômage, notamment de longue durée, n'est pas une affaire de sollicitude ou de charité.

5) Un impératif : protéger les retraités

Si tout doit être mis en œuvre pour faire reculer le chômage, **l'Etat doit aussi être aux côtés de nos aînés afin de leur permettre de vieillir dans la dignité**. Le degré d'humanité d'une société se juge aussi à la place qu'elle réserve à ses aînés et trop de retraités (sur)vivent avec de trop faibles revenus.

Le minimum vieillesse s'élève à 868. 20€ par mois et le montant moyen d'une pension de retraite en France est de 1 389€ bruts (source INSEE), des sommes souvent insuffisantes pour faire face à toutes les dépenses contraintes. Plus largement, ces dernières années **de nombreuses mesures (gel des pensions complémentaires, non revalorisation des retraites agricoles, suppression de la demi-part pour les veuves...)** ont grevé le pouvoir d'achat des retraité(e)s.

Dans ce contexte, **le recul du gouvernement sur la hausse de la CSG payée par les retraités (ayant une pension supérieure à 1 200€ mensuels) constitue un geste d'apaisement**. Il convient désormais d'indexer le montant des petites retraites sur l'inflation.

Par ailleurs, la prise en compte du vieillissement de la population, dans l'élaboration des politiques publiques, est une nécessité, au vu de la démographie.

En effet, un quart de la population française a aujourd'hui plus de 60 ans et le nombre de centenaires devrait quasiment doubler, de 17 000 à 33 000, d'ici 2035 (Source : observatoiredesseniors.com).

Pour assurer, aujourd'hui et demain, une digne prise en charge de nos aînés, **il convient de développer la domotique pour permettre à ceux qui le désirent de rester vivre dans leur habitation**. Le **recrutement d'accueillants familiaux** est également une nécessité, tout comme l'**augmentation du nombre de places disponibles dans les EHPAD**. A ce sujet, **le groupe Gironde Avenir a récemment proposé la mise en place d'un « plan EHPAD »**, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans notre département. **Enfin, le financement de ces EHPAD, assuré par les Départements et l'ARS, doit impérativement être simplifié** afin de diminuer les coûts administratifs.

6) Un soutien pour les parents isolés

La crise des gilets jaunes a mis en exergue les difficultés rencontrées par de nombreux parents, souvent des mères isolées, après une séparation. Ces difficultés peuvent être de différents ordres : économiques, pour la garde de(s) enfant(s) ou encore pour l'accès au logement. D'après les derniers chiffres de l'INSEE, **la France compte 1.7M de familles monoparentales** (avec dans 85% des cas une mère à la tête de la famille). Ces familles sont particulièrement exposées à la précarité puisqu'**un tiers d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté**. Les pensions alimentaires non versées ou versées à intervalles irréguliers (soit 40% d'entre elles) sont souvent à l'origine de cette paupérisation des parents isolés. Pour remédier à ce constat, la mise en place d'**un prélèvement à la source systématique pour le recouvrement des pensions alimentaires** est nécessaire.

II) LES DÉPARTEMENTS AU SERVICE DES PLUS FRAGILES

1) Des partenaires indispensables du « plan pauvreté »

Chômeurs, bénéficiaires des minimas sociaux et retraités ne sont pas les seuls à être touchés par la paupérisation. **Malgré les initiatives des gouvernements successifs, la pauvreté reste un fléau qui touche 9 millions de nos compatriotes, dont 3 millions d'enfants (source : INSEE)**. Pour remédier à ce constat, le gouvernement a présenté, au mois de septembre 2018, un « plan pauvreté » qui prévoit la création d'un service public de l'emploi, cogéré par l'Etat et les collectivités locales, ainsi que l'instauration d'un revenu universel d'existence, en remplacement du RSA et de différentes allocations. Les Départements seront associés à ce plan pauvreté via un système de contractualisation. Il est indispensable que cette démarche soit placée sous le sceau de la concertation et que les acteurs de ce plan disposent de réels moyens financiers pour agir et éradiquer la pauvreté. C'est pourquoi, le groupe **Gironde Avenir souscrit au vœu de l'ADF qui demande que les crédits supplémentaires, affectés par les Départements au « plan pauvreté » ne soient pas pris en compte dans les contrats liant l'Etat aux Départements pour la limitation des dépenses publiques.**

2) Protection de l'enfance : les Départements appellent à l'aide

A) Donner des moyens supplémentaires à l'aide sociale à l'enfance (ASE)...

Le 16 janvier dernier, la diffusion de l'émission « Pièces à convictions » (France 3), consacrée aux dysfonctionnements de la protection de l'enfance, dans notre pays, a fait l'effet d'une douche froide. Les failles du système, jusqu'ici dissimulées ou relativisées, ont été révélées au grand jour :

- des enfants victimes de maltraitances, livrés à eux-mêmes et « abandonnés » à leur majorité ;
- du personnel recruté sans les qualifications et les compétences nécessaires ;
- une absence de contrôle des familles et des structures d'accueil.

Dès la diffusion de ce reportage, **le groupe Gironde Avenir a demandé solennellement à l'Etat de consacrer des moyens supplémentaires pour ce qui doit être une grande cause nationale.**

En outre, **notre groupe est à l'origine de nombreuses propositions sur la situation des foyers d'accueil** (recrutement d'éducateurs diplômés, renforcement des contrôles des structures, prise en charge des enfants atteints de troubles du comportement au sein de structures pédo-psychiatriques adaptées, éloignement des enfants placés auteurs d'agressions de leurs victimes) et des familles d'accueil (mise en place d'un fichier national des familles d'accueil).

III) VERS UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA DÉCENTRALISATION...

L'Etat doit se concentrer sur ses compétences régaliennes, mettre fin aux doublons et s'appuyer sur les différents échelons des collectivités locales, en respectant le principe de subsidiarité. **Pour se rapprocher des citoyens, l'Etat doit se montrer plus « Girondin » et moins « Jacobin », accepter de franchir une nouvelle étape dans le processus de décentralisation.**

C'est le sens du rapport pour un **« New deal départemental »**, adopté par le bureau de l'ADF, le 13 février dernier. Celui-ci préconise une approche dynamique de la décentralisation, au service de la République, à travers quatre principaux axes :

- 1) Une solidarité sociale simplifiée et renforcée en proximité ;
- 2) Une ingénierie territoriale unifiée, dynamisant le développement local et l'innovation ;
- 3) Des Départements performants plus homogènes, moteurs de nouvelles synergies locales ;
- 4) Des Départements solidaires et attentifs dans le redressement des comptes publics.

Pour aller jusqu'au bout du processus de décentralisation, l'Etat doit s'effacer, derrière les élu(e)s locaux qui connaissent leur territoire et ses spécificités, si l'échelon local est le plus adapté dans la mise en place d'une politique publique. Les élu(e)s de terrain sont les plus à même de proposer des décisions de bon sens. A titre d'exemple, **il serait logique que les**

Conseils départementaux aient la possibilité de déterminer la vitesse la plus adaptée (80km/h ou 90km/h) sur le réseau routier départemental.

Par ailleurs, la libre administration des collectivités doit être respectée, en veillant à préserver leur autonomie fiscale.

IV) ...EN RÉHABILITANT LES VILLES ET LES DÉPARTEMENTS

1) Des collectivités de proximité à défendre

Ces dernières années, les réformes territoriales se sont multipliées (lois MAPTAM et NOTRe notamment), sans réelle concertation avec les collectivités, et ont généré un éloignement entre citoyens et élu(e)s. Les 36 000 communes de France incarnent localement la République et assurent un maillage territorial essentiel. Les Maires restent des élu(e)s de proximité, auxquels nos concitoyens sont attachés. Toutefois, **les communes ont été privées de ressources conséquentes, en raison d'une réforme de la taxe d'habitation qui leur a été imposée, sans concertation.**

Le Département a toujours un rôle crucial à jouer, en tant que garant des solidarités humaines et territoriales. Il agit, au quotidien, pour venir en aide aux populations les plus fragiles (enfants, personnes âgées, chômeurs ou encore personnes en situation de handicap). **C'est l'échelon qui relie les villes et les campagnes. Sa place doit être confortée et aucune démarche de métropolisation, comme celle qui avait été envisagée pour Bordeaux, ne saurait être imposée, depuis Paris.** En revanche, il est nécessaire que des discussions aient lieu, localement, pour favoriser l'efficacité des politiques publiques.

Pour défendre les « petites communes » et les pôles locaux de centralité, non éligibles aux aides en matière de politique de la ville (- 10 000 habitants), l'Etat doit mettre en œuvre un véritable **« pacte national pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs »** comme suggéré par l'Association des Petites Villes de France (APVF). Une proposition de loi, à ce sujet, a d'ailleurs été adoptée en 1^{ère} lecture par le Sénat, le 15 juin 2018. L'adoption de ce pacte pourra être couplée avec l'instauration d'un **moratoire sur la fermeture des services publics dans les centres-villes**, autre proposition forte défendue par cette même APVF. Pour maintenir ces services sur les territoires, une solution peut être de les regrouper au sein d'une **Maison de Services au Public (MSAP)**, dotée de moyens humains et réunissant différents partenaires (CAF, CPAM, MSA, Pôle Emploi...) comme cela a été fait à Castillon-la-Bataille ou à Saint-Ciers-sur-Gironde.

De plus, **le Département reste également un échelon de proximité et la complémentarité entre les mandats de Maire et de Conseiller départemental est réelle.**

Confortées dans leurs missions, les collectivités locales doivent également participer à l'effort national pour réduire les dépenses publiques. **Une réforme de la fiscalité locale apparaît nécessaire, pour plus de justice fiscale** mais aussi plus de transparence et de lisibilité. **Elle devra s'appuyer sur un principe simple : une collectivité = un impôt.**

Cela implique le **maintien du produit de la taxe sur le foncier bâti au profit des Départements**. Transférer cette manne fiscale aux communes pour compenser la perte générée par la suppression progressive de la taxe d'habitation, hypothèse envisagée par le Gouvernement, reviendrait à remettre en cause la libre administration de ces collectivités à laquelle le groupe Gironde Avenir est attaché.

Cette réforme devra aller de pair avec une **réforme profonde de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**, versée par l'Etat aux collectivités locales, réclamée notamment par l'APVF. Les **nouvelles clefs de répartition**, dans ce cadre, devront prendre en compte les capacités financières des collectivités et des contribuables, ainsi que les charges supportées par les collectivités.

Concernant les subventions, accordées par les collectivités, il est nécessaire qu'elles soient désormais attribuées sur la base de projets bien définis et non plus dans une logique de saupoudrage, voire de clientélisme.

Pour plus de clarté, l'Etat devra enfin supprimer les organismes ou agences administratives, comme le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) et ses antennes régionales, composées de personnes non-élues et qui n'ont pas démontré leur valeur ajoutée.

2) L'État doit régler sa dette à l'égard des départements

A) La nécessaire compensation des dépenses sociales obligatoires par l'Etat

L'Etat doit **régler son dû aux Départements, pour les missions régaliennes qu'ils exercent à sa place**, ce qui est notamment le cas concernant le versement des **allocations individuelles de solidarité (AIS)** : Revenu de Solidarité Active (**RSA**), Allocation Personnalisée à l'Autonomie (**APA**) et Prestation Compensatoire du Handicap (**PCH**).

En 2017, ceux-ci ont dépensé **18.6 MM€** pour ces AIS. Ces dépenses n'ont été compensées par l'Etat qu'à hauteur de 8.9 milliards d'Euros, soit un reste à charge pour les Départements qui s'élève à **9.7MM€ dont 4.8MM€ pour le financement du seul RSA** (source : ADF).

Pour le seul Département de la Gironde, le reste à charge s'élève à 5M€ pour le RSA et 45M€ pour l'APA...

La compensation des dépenses sociales obligatoires, effectuée pour le compte de l'Etat, doit être intégrale. Par ailleurs, à l'avenir, il est nécessaire que l'Etat consulte les Départements avant de déposer des projets de loi en lien avec les

politiques sociales. Une concertation préalable qui pourra faciliter la mise en œuvre pratique des réformes et clarifier la prise en charge de leur coût.

B) La prise en charge des MNA, une responsabilité de l'Etat

En raison de la hausse exponentielle du nombre de MNA arrivant sur le territoire national, les capacités d'accueil des départements sont saturées. Le coût de ce phénomène migratoire est conséquent car ces jeunes représentent désormais **15 à 20% des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE). L'ADF estime à 50 000€, par mineur et par an, le coût de la prise en charge d'un MNA au titre de l'ASE.** Cela représente, pour les Départements, un coût total de **1. 250MM d'€** (correspondant à l'accueil et à la prise en charge de 25 000 mineurs) pour l'année 2017.

La **participation de l'Etat à ces frais reste largement insuffisante.** Elle est limitée à 1250€ maximum par mineur et correspondant aux cinq premiers jours d'accueil (alors que la durée moyenne d'évaluation atteint 40 jours...).

Les Départements doivent ainsi gérer les conséquences d'un phénomène migratoire sur lequel ils n'ont aucune prise. Ils sont confrontés à d'importantes difficultés pour assurer l'évaluation et la mise à l'abri de ces jeunes présumés MNA. C'est pourquoi, la gestion des flux migratoires, y compris lorsqu'il s'agit de mineurs, doit être centralisée au niveau de l'Etat. **Il lui appartient également de lutter pour le démantèlement des filières d'immigration clandestine et pour la régulation des flux migratoires.**

3) Pour une nécessaire solidarité territoriale

A) Vers une péréquation simplifiée

Différents mécanismes de péréquation, verticaux ou horizontaux, ont été mis en place ces dernières années à l'attention des Départements : fonds de répartition des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), fonds de péréquation de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), fonds de solidarité, fonds de soutien interdépartemental, etc. Ceux-ci peuvent donc se retrouver, tour à tour, bénéficiaires et/ou contributeurs de ces fonds.

Une fusion de ces dispositifs, vers un fonds de péréquation horizontal unique, apparaît donc nécessaire pour plus de lisibilité. En matière de péréquation verticale, la réversion d'une part de la fiscalité nationale permettrait de remplacer les différents fonds existants.

B) Une proposition solidaire : le « 1% métropolitain »

Le groupe Gironde Avenir est favorable à la proposition du « 1% métropolitain », soutenue par notre Président Jacques BREILLAT au sein de l'APVF, qui permettrait aux territoires ruraux et périphériques de recevoir 1% des recettes fiscales collectées par les Métropoles.

La création d'un Fonds national de solidarité territoriale, abondé par l'Etat et les Métropoles, doit également être envisagée. Sans une juste répartition des ressources, un développement territorial à deux vitesses risque d'opposer des métropoles dynamiques et des territoires périphériques, plus en difficulté. Force est de constater que **la théorie du ruissellement territorial n'a pas produit d'effet concret sur le terrain**.

V) SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1) Défendre les mobilités

Le réchauffement climatique est une réalité incontestable. Toutefois, **la nécessaire transition écologique ne saurait être mise en place, depuis Paris, aux dépens des habitants de la ruralité**. Le changement doit être accompagné, s'adapter aux réalités locales, et non imposé par le haut. **Transition écologique et justice fiscale doivent aller de pair**, sans quoi les décideurs s'exposent à de nouveaux mouvements populaires comme celui des « gilets jaunes ».

En effet, les habitants des zones périphériques et rurales ont besoin de se déplacer, au quotidien, pour se rendre sur leur lieu de travail, déposer leurs enfants dans des établissements scolaires, etc. Or, ils n'ont bien souvent d'autre alternative que d'utiliser leur automobile pour ces déplacements. Les dépenses contraintes liées à l'automobile (achat du véhicule, coût du carburant, de l'entretien et des assurances) pèsent de plus en plus lourdement dans le budget des ménages : 6 063€ en moyenne, par automobiliste, en 2017 (selon l'Automobile Club Association – ACA).

La proposition de l'APVF d'instituer une « prime mobilité », dont l'attribution se ferait en fonction de critères sociaux et géographiques, pour les travailleurs résidant en milieu rural est une mesure de justice fiscale et d'apaisement que soutient le groupe Gironde Avenir. Le dispositif de primes à la conversion doit également être revu et amélioré afin de permettre aux ménages modestes de faire l'acquisition de véhicules écologiquement vertueux.

Pour offrir des alternatives crédibles, à l'usage du véhicule individuel, les élu(e)s locaux doivent se mobiliser pour le maintien, l'entretien et la rénovation des petites lignes SNCF.

Cette nécessité apparaissait déjà dans le rapport DURON « *Mobilités du quotidien : répondre aux urgences et préparer l'avenir* », remis au Gouvernement, le 1^{er} février 2018.

Ce rapport préconisait « *la modernisation des transports du quotidien* », à travers la mise en place d'un plan ambitieux, avec le doublement des dépenses d'investissement dans les transports (Scénario n°3 du rapport DURON). L'Etat doit suivre cette recommandation, également défendue par l'APVF.

La création de nouvelles aires de covoiturage, la mise en place de transports à la demande ou encore le développement du télétravail sont aussi des pistes à exploiter.

L'offre locale, pour les transports en commun, doit être revue afin d'être abordable pour tous les publics et de tendre *in fine* vers la gratuité pour l'usager, une mesure déjà appliquée par une quarantaine de villes et d'agglomérations françaises (et qui entrera en vigueur en 2020, dans un Etat de l'Union Européenne, en l'occurrence le Luxembourg). Il s'agit là d'**une avancée sociale et environnementale** qui permet d'augmenter la fréquentation des transports en commun et assure également un « coup de pouce » bienvenu dans le budget des ménages.

2) Lutter contre la précarité énergétique

Près de quatre millions de Français vivent dans un logement mal isolé et se retrouvent en situation de précarité énergétique. Une situation qui génère une déperdition d'énergie et un coût supplémentaire pour le chauffage. Les ménages modestes, confrontés à ces difficultés, doivent être accompagnés pour pouvoir rénover leur habitation, bénéficier d'une meilleure isolation et changer de mode de chauffage. Des aides ont déjà été mises en œuvre, à cet effet, par de nombreuses collectivités locales, et plusieurs dispositifs existent déjà comme l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ). Ces initiatives doivent être amplifiées.

C'est pourquoi le groupe Gironde Avenir demande au gouvernement, en conformité avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte, de mettre en place un service public de la performance énergétique de l'habitat dans nos territoires (une proposition également soutenue par l'APVF).

VI) SUR LA TRANSITION NUMÉRIQUE

L'e-inclusion doit être érigée au rang de priorité nationale. Elle est aujourd'hui une clef essentielle pour accomplir les démarches quotidiennes et permettre une insertion professionnelle réussie, à l'heure de la dématérialisation.

Treize millions de nos compatriotes éprouvent des difficultés dans l'usage du numérique. La moitié d'entre eux résident dans des communes de moins de 20 000 habitants (Source : étude « Ensemble pour un numérique inclusif » par Emmaüs Connect / WeTechCare / Mission Société Numérique / La Mednum).

Le déploiement du très haut-débit, dans les zones rurales, est donc un instrument pour lutter contre cette « fracture territoriale ». En parallèle à ce déploiement, il convient de développer la « médiation des usages numériques », visant à permettre à chacun de comprendre et maîtriser les usages et les enjeux des technologies numériques.

CONCLUSION : DES ESPOIRS A NE PAS DÉCEVOIR

Ce grand débat national a suscité un intérêt prononcé de nos compatriotes :

- Des cahiers de doléances ont été ouverts dans plus de 10 000 communes.
- Plus de 8 200 réunions locales ont eu lieu (à la date du 21 février).
- Le 18 février, le cap du million de contributions, déposées sur le site www.granddebat.fr, a été franchi.

Outre les revendications portant sur la nécessaire amélioration de leur **pouvoir d'achat**, cette forte participation montre que **les Françaises et les Français, loin de se désintéresser de la chose publique refusent la tendance recentralisatrice de l'Etat**, qui les éloigne sensiblement des décisions qui les concernent. Ils entendent, au contraire, être **acteurs de leur avenir et de celui de la France** qui sont indissociables.

Elle démontre aussi que les Françaises et les Français sont en capacité de représenter une **force de proposition significative** sur les sujets majeurs qui les concernent (transition écologique, fiscalité, organisation de l'Etat et des services publics. **Leur attente ne doit pas être déçue. Des réponses politiques doivent être apportées** à ce grand débat citoyen. **Leur volonté de transformation de la France doit être prise en considération.**

En conclusion, **l'Etat doit comprendre qu'il ne peut plus décider seul**, s'il veut réussir à sortir durablement la France de la crise sociale et démocratique qu'elle traverse.



GIRONDE AVENIR

*Groupe d'opposition de la droite et du centre
au Conseil Départemental de la Gironde
1, rue des Corps Franc Pommies – 33 000 BORDEAUX*



05.56.99.33.77



contact@gironde-avenir.fr



www.gironde-avenir.fr



@GirondeAvenir



@GirondeAvenir33

Jacques BREILLAT, Président du groupe Gironde Avenir
jacques.breillat@gironde.fr

Olivier ARNOU-LAUJEAC, Secrétaire général
olivier.arnou-laujeac@gironde.fr